



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

20 avril 2021

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, BELLON, GUEUDER, MERLIOT (représentant également M. KROEMER), MULLER, LEMASSON, BORG, LE BOUILLE, JEHANNO, RAIMBAULT, SENEZ, DEVOS, RUIZ, DELHOMME (représentant M. SY), GOBILLOT

Etaient Excusés : MM. SPAHIC, KROEMER (représenté par M. MERLIOT)

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

16 membres sur 17 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1- Formation

1.1 Création d'un championnat espoirs PRO B

Les membres du Comité Directeur sont notamment informés par la FFBB de la difficulté d'intégrer des équipes en NM3 la saison prochaine.

A ce titre, il est proposé au Comité Directeur de créer un championnat espoir de PRO B à compter de la saison prochaine entraînant de facto l'obligation pour ces équipes de posséder un centre de formation agréé.

Résultat des votes :

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 2

Le Comité Directeur décide donc à la majorité de créer un championnat espoirs PRO B à compter de la saison 2021-2022. Les clubs engagés en PRO B devront donc disposer d'un centre de formation agréé. Les modalités seront définies lors d'un prochain Comité Directeur.

1.2 Conditions d'accèsion des clubs de NM1 en PRO B

Après discussion au sein du Comité Directeur, il est proposé de rediscuter des conditions d'accèsion des clubs de NM1 au championnat de PRO B lors d'un prochain Comité Directeur.

Les membres décident à l'unanimité de valider cette démarche menée conjointement avec la FFBB

1.3 Cahier des charges – centres de formation

Après discussion au sein du Comité Directeur, il est proposé de rediscuter du cahier des charges des centres de formation lors d'un prochain Comité Directeur.

Les membres décident à l'unanimité de valider cette démarche menée conjointement avec la FFBB, notamment au sein de la Commission Mixte Formation FFBB/LNB.

2- Dossier Cholet

Le Président Alain Béral fait un état des lieux du différend opposant la LNB au maire de la ville de Cholet à la suite des différentes déclarations et agissements de ce dernier.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'apporter son soutien plein et entier au Président de la LNB et de lui donner mandat pour toutes les actions en justice qu'il pourrait entreprendre au nom de la LNB et ce, y compris en matière pénal.

3- Répartition des versements clubs de la saison 2020/2021

Conformément au budget voté lors de l'Assemblée Générale du 30 octobre 2021, le montant des versements clubs de la saison 2020/2021 s'élève à 700 000 euros.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de répartir ce montant de la manière suivante :

- 500 000 euros pour les versements au titre du dispositif du label club ;
- 200 000 euros pour les versements au titre des versements fixes

4 – Droits d'inscription pour la saison 2021/2022

Il est proposé au Comité Directeur de ne pas augmenter les droits d'inscription des clubs pour la saison 2021/2022. Ceux-ci seraient donc identiques aux montants de la saison 2020/2021.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de valider cette proposition.

5 – Calendriers

5.1 Calendrier fin de saison 2020/2021 Jeep® ELITE

Initialement programmée au 15 juin 2020, il est proposé au Comité Directeur que la fin de la saison régulière 2020/2021 de Jeep® ELITE puisse être étendue au 20 juin pour terminer la saison régulière et au 30 juin 2021 pour faire le Final 8. Cette extension, qui devra être validée en Assemblée Générale, pourrait permettre de terminer la saison régulière.

Résultat des votes :

Votes pour : 12

Votes contre : 2

Abstentions : 2

Le Comité Directeur décide à la majorité de valider cette proposition.

Les clubs de PRO B seront consultés sur la possibilité de repousser la fin de saison au-delà du 15 juin afin de terminer la saison régulière.

5.2 Calendrier début de saison 2021/2022

Afin de tenir compte des contraintes posées par les compétitions européennes et ainsi s'assurer que la saison 2021/2022 puisse aller à son terme, il est proposé au Comité Directeur que celle-ci puisse débuter à compter du week-end des 24,25 et 26 septembre 2021 pour la Jeep ELITE et le 17 septembre pour la PRO B.

Résultat des votes :

Votes pour : 15

Votes contre : 1

Abstentions : 0

Le Comité Directeur décide à la majorité de valider cette proposition.

5.3 Calendrier de fin de saison 2021/2022

Les membres du Comité Directeur sont informés des difficultés potentielles de fin de saison 2021/2022 liées notamment aux compétitions européennes.

Les membres du Comité Directeur décident que ce sujet sera abordé plus en détail lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

6 – Trophée du futur – Saison 2020/2021

Compte tenu des contraintes calendaires, il est proposé au Comité Directeur de repousser d'une semaine les dates du Trophée du futur de la saison 2020/2021, soit du 20 au 22 mai 2021. Pour rappel, le trophée du futur sera organisé par le club des Sharks d'Antibes.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de valider cette proposition.

7 – Définition Joueur Formé Localement (JFL)

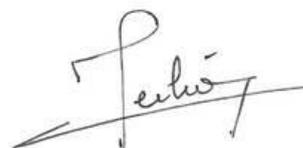
Afin de s'aligner avec la définition retenue par la Fédération Française de Basketball dans ses règlements, il est proposé au Comité Directeur de modifier l'article 130 des règlements de la LNB comme suit : « Un joueur sera considéré comme « formé localement » s'il a été licencié et a participé aux compétitions pendant au moins quatre saisons sportives dans un club affilié à la FFBB entre l'âge de 12 et **21 ans** inclus. »

Cette modification réglementaire entrera en vigueur à compter de la saison 2021/2022.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité moins une abstention de valider cette proposition.



Le Président
M. Alain BERAL



Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT